



DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 21 JANVIER 2025

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du Conseil Syndical à compter du 1^{er} juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

*Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la **liste des délibérations**, examinées par le Conseil Syndical, doit être affichée et publiée sur le site internet, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Syndical.*

*En application de l'article L.5211-40-2 du CGCT, **les conseillers municipaux des communes membres d'un EPCI qui ne sont pas membres de son organe délibérant reçoivent également communication de la liste des délibérations examinées par l'organe délibérant de l'EPCI dans le délai d'un mois suivant chaque séance.***

Membres en exercice : 18

Présents : 15

Votants : 15

Le vingt et un Janvier deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne, dûment convoqué s'est réuni Salle des Fêtes de Meyronne sous la Présidence de Jean Luc LABORIE, Président du SMECMVD.

PRESENTS : Jean Luc LABORIE (CUZANCE), Jean DELVERT (BALADOU), Jean Vincent FEIX (CAVAGNAC), Thierry CHASSAING (C.C. PAYS DE FENELON), Guy FLOIRAC (CREYSSE), Arnaud RICOU (GIGNAC), Didier DELBREIL (LACHAPELLE-AUZAC), Christian DAURAT (LE VIGNON EN QUERCY), Michel LEVET (MARTEL), Annie CAVIER (MEYRONNE), Olivier VITRAC (PINSAC), Guy MISPOULET (SAINT DENIS LES MARTEL), Philippe CASTANET (SAINT-SOZY), Serge ROCHA (SAINT MICHEL DE BANNIERES), Guy GIMEL (STRENQUELS).

Représentés :

ABSENTS / EXCUSES : Jacques BOULONNE (CONDAT), Alexandre BARROUILHET (FLOIRAC), Gabrielle COLLIGNON (MAYRAC).

Secrétaire de séance : Olivier VITRAC

Date de la convocation : 14/01/2025

Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) - DE 2025_001

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Avance remboursable du Budget Principal « Eau Potable » vers le Budget annexe rattaché « Assainissement Collectif » - DE 2025 002

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Définition Tarifs Eau Potable 2025 Bourg de PINSAC - DE 2025 003

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Redevances Agence Eau Adour Garonne - Commune de PINSAC - DE 2025 004

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Tarifs des interventions - Commune de PINSAC - DE 2025 005

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Eau Potable Commune de PINSAC - Règlement de service - DE 2025 006

VOTES	Pour	15	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	----	--------	---	-------------	---	---------------	---

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Olivier VITRAC

Jean-Luc LABORIE